

#### SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIÈ EN SÉCOURS DE L'EURE-ET-LOIR

Réception par le préfet : 19/02/2024

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Publication : 20/02/2024 Publication : 20/02/2024 Publication : 20/02/2024 Publication : 20/02/2024

# Réunion du 15 février 2024



# CA 2024 - 04 : AP/CP - mouvements 2024

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni le jeudi 15 février 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

## Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN Mme Evelyne DELAPLACE

M. Francis PECQUENARD M. Olivier HOUDY

M. Marc GUERRINI M. François BELHOMME
M. Didier GARNIER Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

M. Stéphane LEMOINE M. Alain BELLAMY

#### Membre(s) excusé(s):

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représentée par Mme Evelyne DELAPLACE

M. Bertrand MASSOT

Mme Karine DORANGE

Mme Elisabeth FROMONT

M. Pierre SANIER

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

M. Eric GERARD

#### Membre(s) absent(s) :

### Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

## Présents de droit :

M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de monsieur le préfet ; M. Laurent ARCHENAULT, payeur départemental

#### Excusé(s):

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

<u>Etaient présents avec voix consultative</u>: Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle, et les membres de la CATSIS: Capitaine David BOUTOILLE; Sergent-chef Loïc BERTHELOM; Capitaine Thierry BOURGEVIN; Lieutenant Sylvain ESNAULT, référent sureté et sécurité

**Excusé(s)**: Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir; Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN; Lieutenant Franck CATRY; M. Thomas BENOIT; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, référent sureté et sécurité; Capitaine Jennifer DAVID, référente mixité et lutte contre les discriminations; Sapeur 1ère classe Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3312-4 et R.1424-29.

Vu la délibération n° CA-2022-44 du 10 novembre 2022 relative à l'adoption du référentiel M57 et du règlement budgétaire et financier.

\*\*\*

Le CGCT prévoit la possibilité d'inscrire des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) dans le budget du SDIS dans la section d'investissement.



#### SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIÉ ETS DE SE COURS DE LE LOIR

Réception par le préfet : 19/02/2024 Publication : 20/02/2024

Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engalgéels upouté den fiérante entrettes la limite supérieure des dépenses pouvant être engalgéels upouté den fiérante entrettes de la limite supérieure des dépenses pouvant être engalgéels upouté den fiérante entrettes de la limite supérieure des dépenses pouvant être engalgéels upouté des fiérantes en la limite supérieure des dépenses pouvant être engalgéels upouté des fiérantes en la limite supérieure des dépenses pouvant être engalgéels upouté des fiérantes en la limite supérieure des dépenses pouvant être engalgéels upouté des fiérantes en la limite supérieure des dépenses pouvant être engalgéels upouté des fiérantes en la limite de investissements. Les CP correspondent à la limite supérieure des dépenses por nt être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP cor(

Le conseil d'administration vote au niveau des autorisations de programme, mais une spécialisation des crédits par opération est présentée à titre indicatif.

Considérant que les répartitions détaillées par opération sont présentées dans le tableau joint.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve les modifications d'AP et les ouvertures de CP 2024 énumérées ci-dessous et détaillées dans le tableau joint :

# AP13BATI12 (plan pluriannuel d'investissement CS et CI)

- la modification de l'AP de 680 000 € suite à l'augmentation du coût des travaux pour Jouy (+ 350 000 €) et Villemeux (+ 290 000 €) et de la clôture de l'opération extension CS Thiron Gardais dans l'attente de la liste des travaux des CIS et priorités du SDACR (- 1 320 000 €). Le montant de l'AP est dorénavant de 5 494 000 €
- sur l'ouverture d'un CP 2024 de 1 409 000 € réparti comme suit :
  - Construction CI Jouy (465 000 €)
  - Construction CI Villemeux (944 000 €)

## AP13BATI13 (opérations d'aménagements divers)

- la modification de l'AP de + 1 954 957,86 € suite à la clôture des opérations diverses (2021-2022-2023) pour - 45 042,14 € et l'ouverture des opérations diverses (2024-2025-2026) de + 2 000 000 €, le montant de l'AP est dorénavant de 3 954 957,86 €
- sur l'ouverture d'un CP 2024 de 600 000 € réparti comme suit :
  - Opérations diverses 2024-2025-2026 (600 000 € dont notamment 250 000 € pour l'aménagement des bureaux au CIS mixte Chartres-Champhol)

## AP19DIRECTION (transfert et construction direction)

sur la modification de l'AP de - 99 400 € suite à la clôture de l'opération. Le montant de l'AP clôturée est de 600 €.

Pour : unanimité

Contre:/ Abstention:/



# SERVICE DÉPARTE MENTALLINGENDLE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR

Pour l'autorité compétente par délégation



# Autorisation de programme et crédits de paiement

# **Budget primitif 2024**

			Montant des AP			СР				Calendrier
ée de création AP	Désignation AP / Opération		Pour mémoire AP votées (y compris ajustements)	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé (toutes délibérations y compris pour 2024)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au	Crédits de paiements ouverts au titre du BP 2024 (hors reports*)	A financer en 2025 (6)	Reste à financer (au- delà de l'exercice 2025)	Date estimée de réception des travaux Observations
Année			(1)	(2)	(3=1+2)	01/01/2024) (4)	(5)		(7=3-4-5-6)	
	AP13BATI12 : F	P13BATI12 : Plan pluriannuel investissement CS et Cl		-680 000,00	5 494 000,00	2 932 162,40	, ,	998 433,01	0,00	
		Opérations en cours								
	2013CICS2	RECONVERSION BATIMENT CS ANET	1 544 000,00		1 544 000,00	1 402 702,17	0,00	0,00	0,00	projet qui sera clôturé dans l'année
	2018CICS1	EXTENSION DU CS EPERNON	1 450 000,00		1 450 000,00	1 436 893,24	0,00	0,00	0,00	projet qui sera clôturé dans l'année
	2020CICS1	CONSTRUCTION CI JOUY	1 050 000,00	350 000,00	1 400 000,00	43 748,95	465 000,00	891 251,05	0,00	Fin 2025
	2020CICS2	CONSTRUCTION CI VILLEMEUX	810 000,00	290 000,00	1 100 000,00	48 818,04	944 000,00	107 181,96	0,00	1er semestre 2025
		Opérations terminées								
	2020CICS3	EXTENSION CS THIRON GARDAIS	1 320 000,00	-1 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2013	AP13BATI13 : 0	Dpérations d'aménagements divers (OD)	2 000 000,00	1 954 957,86	3 954 957,86	1 954 957,86	600 000,00	600 000,00	800 000,00	
		Opérations en cours								
	20240D	Opérations diverses (2024-2025-2026)		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	800 000,00	
		Opérations terminées								
	20210D	Opérations diverses (2021-2022-2023)	2 000 000,00	-45 042,14	1 954 957,86	1 954 957,86	0,00	0,00	0,00	
2019	AP19DIRECTIO	N : Transfert et construction direction	100 000,00	-99 400,00	600,00	600,00	0,00	0,00	0,00	
		Opérations terminées								
	2019TRDIRE	Transfert et construction direction	100 000,00	-99 400,00	600,00	600,00	0,00	0,00	0,00	
		TOTAL	8 274 000,00	1 175 557,86	9 449 557,86	4 887 720,26	2 009 000,00	1 598 433,01	800 000,00	
	* RAR 2023	0,00 €								